**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 36 (1972) **Heft:** 143-144

Artikel: Écrivait-on encore en dialecte a Lyon vers la fin du XIVe siècle?

**Autor:** Durdilly, P.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399524

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# ÉCRIVAIT-ON ENCORE EN DIALECTE A LYON VERS LA FIN DU XIVe SIÈCLE?

Les textes lyonnais du XIV<sup>e</sup> siècle actuellement publiés montrent que l'usage du dialecte dans la langue écrite a été constant pendant la première moitié de ce siècle et même un peu au-delà, jusqu'en 1360 environ, mais semblent indiquer que le français a réussi à s'imposer ensuite, dans les quinze dernières années tout au moins. En effet, les documents datant de la première période ont été publiés en assez grand nombre vers la fin du siècle dernier ou au début du siècle présent. Ceux qui s'échelonnent entre 1350 et 1359, en particulier, sont nombreux et sont toujours rédigés en pur dialecte <sup>1</sup>. Le « Testament de Jean de la Mure » (1361), publié par Georges

1. Voici les principaux de ces textes :

Vers 1300. « Leide de l'Archevêché », publiée par E. Philipon, *Romania* XIII, p. 568.

Début du XIV<sup>e</sup> siècle. « Terrier de Rochefort », publié par E. Philipon, Romania XIII, p. 582.

1316-1344. «Le livre de raison d'un Bourgeois de Lyon», publié par G. Guigue, Lyon-Revue, t. IV, 1882.

Vers 1340. « Reconnaissance aux citoyens lyonnais du droit de peser leurs marchandises à domicile », texte publié par E. Philipon, *Romania* XIII, p. 570.

1341. « Taille communale », texte publié par E. Philipon, Romania XIII, p. 571.

1346-1376. «Compte des fortifications de la ville de Lyon», Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais, par G. Guigue, Lyon 1886, p. 393.

1350. « Li contios por allar abatre Nerveu et Fouris en Foreis ». Notice sur la destruction du château de Nervieu et de la maison forte de Foris, par A. Vachez, Vienne, 1877, p. 8.

1350 « Li contios de allar abatre Peyraut ». Notice sur la destruction du château de Peyraut en Vivarais, par A. Vachez, Lyon 1879, p. 23.

1351. « Règlement fiscal », publié par E. Philipon, Lyon-Revue, t. V, p. 178, 228, 280.

1352. « Syndicat ou procès-verbal d'élection des conseillers de la ville pour

Guigue dans le Bulletin historique et philologique (1906, p. 349-361) et le « Compte rendu aux religieuses de Saint-Martin-le-Paul » par Pierre de la Bète, document très court, publié par M.-C. Guigue dans le Polyptique de la collégiale de Saint-Paul, sont de même des textes incontestablement dialectaux. Les documents postérieurs à cette date ne sont pas moins nombreux, mais sont, pour la plupart, restés inédits. Deux d'entre eux seulement ont été publiés 1, ils nous apprennent que dialecte et français entrent en concurrence. Je me propose, dans les pages suivantes, d'essayer d'apporter quelques précisions sur ces faits et de vérifier l'assertion d'A. Brun qui, dans son ouvrage sur la pénétration du français dans les provinces du midi de la France, a consacré deux pages à la région lyonnaise et s'exprime ainsi : « Il n'y a pas de doute, dans les trente dernières années du xive siècle, le français devient assez commun, puis assez familier pour supplanter peu à peu le parler local... Au xve siècle, le français est généralisé. » Il ajoute en note: « L'examen de l'inventaire sommaire des Archives communales donne le sentiment très net de cette substitution dans tous les actes de la vie municipale. »

J'ai été amenée à faire, de mon côté, pour préparer une édition des textes lyonnais du xive siècle, un dépouillement aussi complet que possible des documents de cette époque <sup>2</sup>. Le français, sans doute, commence à apparaître, mais dans des cas encore limités <sup>3</sup> et je crois pouvoir apporter, pour

l'année 1353 », publié par M.-C. Guigue, Cartulaire municipal de la ville de Lyon, p. 455.

- 1355. « Syndicat ou procès-verbal d'élection des conseillers de la ville pour l'année 1356 », publié par M.-C. Guigue, Cartulaire municipal de la ville de Lyon, p. 462.
- 1358. « Syndicat ou procès-verbal d'élection des conseillers de la ville pour l'année 1359 », publié par M.-C. Guigue, *Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, p. 466.
- 1358. « Tarif des droits à percevoir sur les marchandises entrant à Lyon ». « Convention entre les délégués du Consulat et Bernard de Varey ». Textes publiés par E. Philipon, *Romania* XIII, p. 574.
- 1. « Le compte de Jean de Durche » (1383), texte publié par E. Philipon dans Un Lyonnais à Paris au XIVe siècle (Lyon 1883), et le Livre du Vaillant des habitants de Lyon (1388), publié par E. Philipon avec une introduction de M. Ch. Perrat (Lyon, 1927).
- 2. Cet inventaire des documents dialectaux lyonnais du xive siècle paraîtra dans une prochaine édition de textes d'ancien lyonnais.
- 3. Je ne me suis pas attachée à faire l'inventaire précis des textes français. Ils sont certainement moins nombreux que les textes dialectaux et souvent mêlés à ces textes dans un même registre.

les dernières années de ce xive siècle, des retouches assez importantes au tableau esquissé par A. Brun.

Afin de donner quelques éclaircissements sur cette période encore assez peu connue, je m'appuierai sur les documents suivants :

- A. Les deux seuls textes jusqu'alors publiés, le « Compte de Jean de Durche » (1383), le *Livre du Vaillant* (1388).
- B. Parmi les textes encore inédits conservés aux Archives municipales de Lyon :

Un rôle de tailles de 1380 (CC 13) 1.

Un procès-verbal du syndicat de 1368 (BB 368).

Le compte des dépenses faites à l'occasion de l'entrée à Lyon du roi Charles VI (1389) (CC 379).

Le compte des dépenses faites pour construire un tour neuf devant la porte Saint-Georges (1389) (CC 381, nº 13).

Une quittance d'Aynard de Villeneuve (1389) (CC 3664, nº 37).

La comptabilité de Jean Tibout, receveur de la ville (1390-1400) (CC 384). Une quittance de Guillaume de Granges (1430) (CC 386).

La comptabilité de François Loup, receveur de la ville (1430) (CC 394).

Le « Compte de Jean de Durche » fait apparaître, malgré l'influence française qui s'y fait jour, de nombreuses caractéristiques du dialecte lyonnais (infinitifs des verbes grossar, minuar, revisitar, passar, sellar, dunar..., imparfaits de la première conjugaison preiavo, tochavet, envoiavo, participes passés tels que baillia, itaz, visitas). L'article oppose, sans doute, aux formes lyonnaises, des formes françaises (pour le masculin, le, les à côté de li, lo, los) et l'on rencontre çà et là, pour les substantifs, le type français (audience, besoigne) en concurrence avec le type dialectal (boyti, velli), mais les formes dialectales sont encore très nombreuses. Le Livre du Vaillant, au contraire, ne laisse plus percer qu'un tout petit nombre de traits dialectaux dans une langue très francisée. Fallait-il donc imaginer qu'aux environs de 1380 l'usage du dialecte dans la langue écrite avait commencé à s'affaiblir pour disparaître à peu près complètement quelques années plus tard? Il ne faut se laisser influencer ni par ces seuls textes publiés, ni, comme A. Brun, par la lecture hâtive de l'inventaire des archives. Remarquons d'ailleurs que le « Compte de Jean de Durche » a été écrit après un assez long séjour à Paris et qu'il n'est pas surprenant de rencontrer dans ce mémoire un certain

<sup>1.</sup> Ces notations correspondent à la cote des Archives municipales.

nombre de formes françaises. Quant au *Livre du Vaillant* c'est un texte officiel rédigé par un scribe entraîné à la pratique du français.

Pour A. Brun, dont l'étude s'appliquait surtout aux provinces du midi de la France, la région lyonnaise ne pouvait faire l'objet que d'un examen superficiel. Il ne lui était pas possible d'entreprendre un dépouillement méthodique des manuscrits, d'où un certain nombre d'erreurs dues au fait qu'il n'a pas toujours connu une transcription exacte des textes qu'il n'a pu lire lui-même. Ainsi classe-t-il parmi les documents « franco-lyonnais », le manuscrit CC 13, rôle de taille dont voici les premiers paragraphes :

Andrie Mitot, peschour de vers lo pont de Ron p. sa meyson en que el demoret .XL. fl.

Item p. son moblos et de soz enfans .IIII<sup>XX</sup>. flur.

Arthauda de Villa-Vurbana p. una meyson en Borchanin .XL. flur.

Anrieta, la ¹ codurieri, p. una meyson que vet dou Puys Pelous vers los Fraros Menours .XX. flur.

On ne peut remarquer dans ces lignes rédigées en 1380, rien qui ne soit conforme au dialecte lyonnais. En revanche A. Brun a connu de ce texte une transcription erronée dans laquelle *codurieri* a été transformé en *coduriere*, l'article *los* en *les*. De même, les procès-verbaux des syndicats de 1368 à 1371, consignés dans le manuscrit BB 368 sont dits « français » ; ce jugement peut s'appliquer, avec juste raison, aux procès-verbaux postérieurs à l'année 1368, mais non au procès-verbal de 1368 qui renferme encore de nombreuses formes dialectales.

Enfin, lorsque, se reportant aux indications succinctes des volumes d'inventaires, A. Brun écrit : « La comptabilité dont les séries commencent à être régulières vers 1388 est dès lors en français avec influence du dialecte », il est là encore trompé par une information trop sommaire. Quelques registres rédigés en français existent, il est vrai, mais ce ne sont pas les seuls ni probablement les plus nombreux. Les pièces de comptabilité écrites en langue lyonnaise ne sont pas rares même dans les dix dernières années du xive siècle. Pour ne citer qu'un exemple, la comptabilité de Jaquemet de Gex où sont consignées les dépenses faites par la ville de Lyon, en 1389, à l'occasion de l'entrée du roi Charles VI est toujours en bon dialecte. Les volumes CC 379 et CC 383 des Archives municipales nous en offrent chacun une copie qui

<sup>1.</sup> La forme de l'article fém. sing. sujet est encore li à cette époque, mais dans les rôles de tailles, simples listes de noms, on semble souvent hésiter entre la forme du sujet et celle du complément (voir dans un rôle de taille écrit 20 ans plus tôt : Alis, la patisseri à côté de li mulier que fuit Guichert German).

en porte témoignage. Il faut d'ailleurs se garder de juger certains de ces documents d'après un examen rapide des premières lignes ou des premières pages. Ainsi, le gros registre des comptes de Jean Tibout (CC 384) qui date des toutes dernières du xive siècle débute par un préambule en français, formules officielles toutes faites, mais si l'on poursuit la lecture on a la surprise de trouver la plus grande variété dans la rédaction de ce volume : notes et quittances en latin, lorsqu'elles viennent du prieur ou des frères d'un couvent, en latin encore ou en français, lorsqu'elles sont écrites par le notaire, en très pur dialecte, au contraire, lorsque le scribe a recopié telles quelles les notes d'un particulier.

Une lecture attentive des manuscrits de la fin du xive siècle nous apprend que l'emploi du parler régional est relativement fréquent. Parmi ces document, les pièces justificatives de dépenses sont particulièrement intéressantes. Je veux donner comme exemple un compte de dépenses fourni par un certain Michelet Chavence, ou plus exactement Chavenci, ainsi qu'il l'indique lui-même, en bon dialecte lyonnais. Ce personnage paraît être mêlé de très près à la vie de la cité, de nombreuses notes de dépenses ont été rédigées par lui et tout porte à croire qu'elles sont d'excellents témoins de la langue écrite à Lyon, à cette époque. A la suite de cette note de frais, figure le mandat de paiement délivré par les conseillers, selon une formule que l'on retrouve à peu près mot pour mot dans tous les documents de ce genre. L'écriture de ce mandat, très lisible, soignée et élégante dénote l'habileté d'un scribe, tandis que l'écriture de M. Chavence est quelque peu maladroite et passablement négligée. C'est une première différence entre les deux parties de ce feuillet, nous allons voir qu'il en existe d'autres en lisant le texte qui suit.

Dépenses faites pour construire un tour neuf devant la porte Saint-Georges (Archives municipales de Lyon CC 381, nº 13).

- I. Le mecions fetes p. fere. I. tour tot novo davant la porta Sant Georgio, lo defor, de futa, et aci p. masonar et fere II. espalles <sup>1</sup> de mour de les II. pars et aci p. masonar dedens terra iqui ont sont posa li pivotier <sup>2</sup> et li atri chanos <sup>3</sup> de pointi, et p. plusour et meintes atres mesions fetes p. lo dit
- 1. espalles « appuis » ; mour « mur », on remarquera la forme non palatalisée de la voyelle.
  - 2. pivotier « pivot ».
- 3. chanos « chênes » ; dans ce texte, ce terme désigne les pièces de bois de chêne employées dans la construction de ce tour.

tour enci come e s'enseuz en se rolo et saches que li futa de que et fet li dit tour, prisa de l'ovra dou pont de Ron, non est pas ici conta ne paia et fut fet au meis de novembro, l'ant .IIIIXX. et .VI.

- 2. Premeriment, a Pero de Cheseria p. chapota et equara <sup>1</sup> et fere rendu fermant lo dit tour et aci p. aparelier lo pont de futa de la porta S. Georgio p. .vii. jours, a .iii. gros p. jour .xxi. gros
  - 3. Item, a Humbert Joli qui a ovra come desus, p. .vii. jour .xxi. gros
- 4. Item, a Guichert Denfert, maczon, p. abatre deu mour, lo desus, de les .II. pars et aci p. fere .II. epalles de mour et p. masonar dedens terra iqui ont est mis li pivotier et li chano qui est de jota et aci li chano out est li ferroleri <sup>2</sup> p. .v. jour, a .II. gros d. p. jor .XII. gros d.
- 5. Item, a Pero Chapotet, manovra, p. amasa pera et areina et p. portar p. .vi. jors, a .iiii. blans p. jour .viii. gros
- 6. Item, a Perennet de Verdon, p. .1. stier et .111. bennes de chaux pris p. la dita ovra .v. gros
- 7. Item, a Johan Rogeron, p. .VIII. lb. de crosses <sup>3</sup> que grans que petites, prises p. la dita ovra, monte .VIII. gros
  - 8. Item, p. .xii. clos en chano, monte dime gros
  - 9. Item, p. XII. clos de millier 4 .II., monte .III. quar de gros
- 10. Item, a Juhanet, lo seralour, p. fere .1. torilon <sup>5</sup> novo mis ou pivotier et una platina <sup>6</sup> de fer et p. .1. serclo do fer, pesunt tot .XII. lbr.
- Item, p. fere .I. ferol novo p. lo guichet et p. aparelier le serales et aci p. refagier et adrecier 7 le crosses veles, monte tot .XIIII. gros
- 11. Item, a Johan Chat p. aduire la futa dou dit tou deis lo pont de Ron, p. eguy, jusque sus l'ovra .1111. gros
- 12. Item, a Jaquemet afanour, manovra, p. porta pera et mortier p. .II. jour .II. gros .II. t.

#### Soma .vi. frans .i. gros .iii. lois

- 13. Bartholome de Molon, Loys Glatart, Guilliame Panolliat, Estieve Evrert, Pierre de Cuysel, Aymaret de la Torreri, Leonars Carronier et Johanin de la Verge, conseillours de la ville de Lion a Jaquemet de Getz, recevour des tailles de la dite ville. Nous vous mandons que vous bailliez et delivrez a Michelet Chavence p. paier les parties dessus escriptes six frans ung g. et quatre loys et, p. rapportant ces presentes avec confession du dit Michele, nous vous alloerons la dite somme en vous comptes. Donne
- 1. chapota « tailler, dégrossir une pièce de bois » ; equara « équarrir ».
- 2. ferroleri, qui ne semble pas avoir été consigné dans les dictionnaires ou lexiques de l'ancienne langue, doit être un dérivé de ferol « verrou » (voir paragraphe 10) et doit désigner la partie où sont fixés les verrous et les serrures.
  - 3. Les crosses sont des clous à grosse tête, utilisés par les charpentiers.
- 4. Les clos de millier ou clos millier sont très souvent mentionnés dans les textes de cette époque. Il en existe plusieurs catégories : clos de millier 2, ... de millier 4, ... de millier 5, etc.
- 5. torilon, fr. tourillon, partie cylindrique autour de laquelle une pièce reçoit un mouvement de rotation.
  - 6. platina « plaque ».
  - 7. refagier et adrecier « reforger » et « redresser ».

a Saint Jaquemo, le samedi .xxIIII. jour de novembre, l'an mil trois cens quatre vins et six, soubz le seel commun de la dite ville.

G. de Cuvsel

14. Item li ballit sept blans pour une ...  $^1$  de crosses et une manovre pris depuis p. le dit Michelet p. la dite ovre

G. de Cuvsel

15. Je ay receu de Sire Jaquemet la soma desus dita et dispensa a seuz dedens escrip, seluy jour

M. Chavenci

16. Et fu ballia hou dit Michelet le .xxix. de novembre l'an desus et monte tout .vi. frans. .iii. g.

Point n'est besoin d'un long commentaire pour souligner la différence existant entre les deux parties de ce document. Bien que le mandat de paiement soit court et que certains mots dont la finale résulte du développement d'une abréviation ne puissent être pris comme témoins, le contraste est assez net entre cette partie et le mémoire de M. Chavence. L'article défini et l'article indéfini sont toujours de type francoprovençal dans le compte présenté par Michelet Chavence, la forme française, au contraire, apparaît dans le mandat de paiement. Nous remarquons, de même, dans la première partie, la forme dialectale des verbes (les infinitifs amasa, chapota, equara, masonar, portar et porta, les participes dispensa, ovra, paia, posa) et des substantifs (chanos, rolo, futa, ferroleri...), tandis que les formes françaises dominent dans la seconde (le présent de l'indicatif mandons, les substantifs ville, samedi, ovre, manovre). Il n'est pas non plus sans intérêt de relever, dans le mandat de paiement, Chavence, nom francisé du bénéficiaire du mandat, qui lui signe Chavenci, selon les règles de la phonétique francoprovençale.

Ce petit texte me paraît donner un aperçu assez exact des aspects divers de la langue écrite vers la fin du siècle.

Les documents de cette époque sont variés : textes français écrits avec soin, comme le mandat dont il est ici question, souvent contenus dans de gros registres qui se signalent à l'attention par une ordonnance parfaite (lettres ornées, marges bien respectées, écriture nette et régulière), textes purement dialectaux qui tiennent encore une place importante dans nos fonds d'archives et enfin des textes qui présentent, dans des proportions variables, un mélange de français et de dialecte et qui méritent d'être étudiés avec soin, car ils peuvent apporter d'utiles indications sur l'évolution de la langue, nous apprenant, d'une part que le français essayait de concur-

### 1. Ici un mot effacé.

rencer le dialecte, mais aussi que l'usage de ce français n'était pas très aisé pour tous.

Il faut reconnaître, sans doute, qu'à cette date le français était considéré comme une langue supérieure puisqu'on s'appliquait à écrire en français certains actes officiels, cependant l'emploi de cette langue semble encore se restreindre à des cas particuliers. Des documents nombreux encore montrent qu'à Lyon le dialecte n'avait pas perdu ses droits et que les particuliers, quels qu'ils fussent, écrivaient tout naturellement ce dialecte. Ainsi, Aynard de Villeneuve, personnage important de la ville, rédigeait en 1389 la quittance suivante :

Ju, Ainars, ay reczet de Jaquemet, ou non du capitan Mosse Museton, vint fr. .XIII. gros terz, en dechargiment de sos gajos, la qual soma ju farey contar ou dit Mosse Museton en sos diz gajos. Excript de ma man, soz mon segnal, a .VI. jours d'otubro .IIII<sup>XX</sup>. IX.

Ay. de Villanova

Et fu p. se gago dou meis d'oust corant .IIIIXX. et .IX.

(Archives municipales, CC 3664, nº 37).

Cette situation a dû se prolonger assez longtemps au xve siècle. Des recherches qui ne sont encore que superficielles m'ont permis de découvrir divers documents dialectaux datés de 1430, par exemple, la comptabilité de François Loup, receveur de la ville; par exemple encore, cette quittance de Guillaume de Granges, secrétaire d'Ainay:

Paya le dit Poncet de Saint Barthelemy a mey, segretaire d'Enay, treys lampie d'uello que il me devit p. lo servir de la dessus dita vigny, p. lo servir du terme de la Saint Martin mil .IIII<sup>C</sup>. XXIX. du qua servir je lo quitte et de tout lo teyn passa. Escrip et segniat de ma mant, lo premier jor de julliet mil .IIII<sup>C</sup>. et .XXX.

Guillame de Granges (Archives municipales de Lyon, CC 386, fol. 92 v°).

L'usage du dialecte dans la langue écrite ne s'était donc pas perdu tout à fait, au cours des trente dernières années du XIV<sup>e</sup> et l'on peut fixer à une date sensiblement plus tardive le moment où les documents dialectaux auront disparu de nos archives, puisqu'il est possible d'en trouver encore vers la fin du premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle.

P. Durdilly.